

ARNAQUE À LA CARTE BANCAIRE OU AU PIRATAGE D'UN COMPTE BANCAIRE : LES DOCUMENTS UTILES POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER

Categories: [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Banques & organismes de crédit](#), [Gestion compte \(C.B, chèques, vol, frais bancaires\)](#), [Les conseils](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#), [Scandale](#)



Nous ouvrons beaucoup de dossiers pour les arnaques bancaires. La relation avec les consommateurs s'effectue en trois phases explicitées ci-dessous. Les affirmations péremptoires sur votre responsabilité n'ont pas forcément valeur de loi...

Phase 1 :

Chaque situation demande un examen juridique important.

Pour nous permettre celui-ci, il nous faut les documents suivants (**exclusivement des copies**) :

- Les extraits de comptes où apparaissent les débits contestés
- La copie de la convention de découvert si vous en avez une.
- La plainte déposée
- Les échanges avec les escrocs y compris ceux par whatsapp
- Les échanges de correspondances avec votre banque (lettres envoyées ou reçues) ainsi que

le / les AR

- Vos coordonnées nom, prénom, adresse postale, téléphone et adresse mail.

Attention !

Nous ne pourrions étudier le dossier que si vous avez envoyé une demande d'annulation à votre banque et que vous avez essuyé un refus ou une non réponse trois semaines après la signature de l'AR.

L'ensemble de ceux-ci est à adresser par courrier postal à

ADC France

3 rue Guerrier de Dumast

54000 NANCY

Pour les personnes qui viendraient à une de nos permanences qu'elles se déroulent dans nos antennes ou à Nancy, il sera demandé les mêmes documents. **Ne prenez rendez-vous que lorsque votre dossier est complet.** Nous pourrions alors vous dire si nous pouvons ou non intervenir. Il vous sera alors demandé d'adhérer comme indiqué dans la phase 2.

Phase 2 :

Il sera alors examiné attentivement l'ensemble des pièces.

Un mail vous indiquera si nous pouvons vous aider. Dans cette hypothèse, il vous sera demandé d'être adhérent de l'association. Le prix est de 47 € avec l'abonnement à la revue trimestrielle.

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous

<https://www.helloasso.com/associations/adc-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple>

Si le dossier ne permet d'agir, nous vous expliquerons pourquoi.

Phase 3 :

Nous enverrons un courrier juridique à votre banque en lui expliquant pourquoi, selon nous, elle a tort

Vous recevrez par la voie postale le double de notre courrier.

Il faut laisser un mois.

Si la banque vous signifie un refus de notre demande, il faudra nous l'envoyer.

Si vous n'avez pas de nouvelles, recontactez nous.

Vous pouvez utiliser le formulaire de contact <http://adcfrance.fr/contactez-nous/>

